

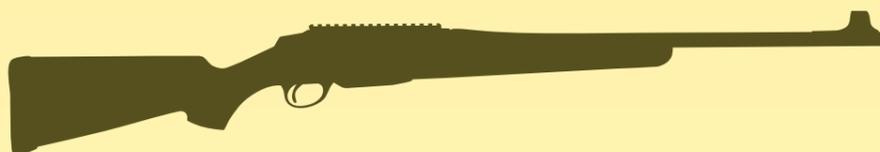


MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?  
**ON LES RÉCUPÈRE !**  
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?  
**VENEZ LES DÉCLARER !**

RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Ne prenez pas les transports en commun  
avec vos armes.

L'opération ne concerne pas les objets  
dangereux: munitions de guerre (obus,  
grenades), explosifs, munitions de calibre  
égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en  
détenez, appelez votre préfecture pour  
organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'informations sur  
[interieur.gouv.fr/armes](http://interieur.gouv.fr/armes)

